

Millet : « Je me suis fait piéger »

■ En début de séance, les élus étaient appelés à se prononcer sur la création d'une société publique locale (SPL) destinée à mettre en œuvre le programme des 50 000 logements autour des axes de transport en commun. Le site de l'ancien collège Paul-Langevin, qui doit accueillir à terme des logements, est éligible à ce programme. Gérard Chausset (EELV) a proposé lundi soir qu'une partie du foncier soit consacrée à la promotion de l'habitat participatif et coopératif. « Nous pourrions bâtir un programme d'acquisitions répondant aux exigences sociales et écologiques tout en laissant libre cours à la volonté d'un groupe d'habitants », a exposé l'élu.

La SPL en question sera une société anonyme régie par le droit privé des sociétés, avec un actionariat entièrement public. Elle a vocation à réunir la CUB et les 27 communes membres. Le conseil d'administration sera composé de dix-huit personnes. Le siège accordé à la ville de Mérignac sera occupé par Claude Baudry, adjoint à l'urbanisme, a précisé le maire.

Avant de passer au vote, Thierry Millet (Nouveau Centre) a fait état de ses craintes quant à l'évolution de l'urbanisme à Mérignac. « L'arrivée d'une structure supplémentaire

(s'ajoutant à BMA et A'urba) ne m'enchant guère. L'utilité de cette SPL n'est pas bien identifiée. Mes doutes me poussent à m'abstenir. »

À ces mots, le maire lui rétorque que la loi sur les SPL a été votée en son temps avec enthousiasme par l'Assemblée nationale et le Sénat, alors à droite. « En outre, vous avez voté vendredi contre le budget communautaire adopté par la gauche et la droite. Vous aimez la posture d'être minoritaire dans la minorité. »

Thierry Millet tente de se défendre, affirmant qu'il se prononce toujours selon ses convictions politiques. Quitte à aller parfois à contre-courant de son camp. Chausset le serre alors dans les cordes. « S'agissant de la SPL, j'ai vérifié, vous avez voté pour à la CUB et vous vous abstenez ici. » « J'ai été trompé par le système de regroupement des questions, coupe Millet. J'admets mon erreur, mais je suis dénué de tout secrétariat. Je me suis fait piéger. » Chausset : « Faux, il y a eu débat et la délibération était dégroupée du reste. Votre groupe politique dispose de moyens proportionnels. Vous pouviez prendre connaissance des délibérations. » Isolé, peu défendu par ses collègues de l'opposition, Thierry Millet a fini par céder... amer.